

*Questions orales*

Ma question au ministre est donc celle-ci: quel poids aura la recommandation de ne pas poursuivre le projet de la raffinerie et du dépôt de déchets à Port Granby dans la décision du ministre et du gouvernement? Le gouvernement est-il ou non contraint de suivre cette recommandation? Enfin, que fait-on, dans ce cas, de la demande d'autorisation de l'Eldorado?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Le député aura remarqué que la recommandation dont il parle a été publiée sous forme d'un communiqué et non pas d'un rapport. Il serait, à mon avis, prématuré de ma part, comme de toute autre personne de ce côté-ci de la Chambre, de spéculer sur les conclusions de ce rapport tant que celui-ci n'est pas publié. Le député demande si la recommandation du jury engage ou non le gouvernement. Il sait que le processus d'examen écologique conduit à une recommandation de la part du comité désigné et je vois que le député recommande que le gouvernement passe outre aux recommandations importantes du jury d'examen écologique.

**M. Lawrence:** Non, monsieur l'Orateur, le député de Northumberland-Durham ne recommande certainement pas une telle chose. A mon avis, le ministre devrait relire son courrier. Le ministre d'État chargé de l'Environnement avait auparavant laissé entendre aux habitants de Port Hope et des environs qu'il considérerait toute recommandation du comité comme obligatoire. Il s'agit d'une déclaration générale de la politique du gouvernement et, à mon avis, cette déclaration est très importante parce que c'est la première fois qu'un tel comité formule une recommandation négative.

A quoi sert de tenir ces audiences et de confier ce genre de travail à de tels comités si le gouvernement n'applique pas toutes leurs recommandations? Est-ce que, oui ou non, le gouvernement a pour politique de considérer cette question comme le principal facteur de sa décision de commencer ou de ne pas commencer les travaux? La question est bien simple.

**M. Gillespie:** Le député de Northumberland-Durham a publié hier un communiqué daté du 1<sup>er</sup> mars dans lequel il recommande de façon précise, si j'interprète correctement ce communiqué, que la raffinerie soit construite à Port Granby.

**M. Lawrence:** Non, dans la région de Port Hope. Ce n'est pas la même chose.

**M. Gillespie:** Si j'ai bien compris, cette possibilité n'a pas résisté à l'étude écologique et à l'examen du comité.

**M. Lawrence:** Monsieur l'Orateur, le ministre interprète très mal ce que j'ai dit. Il y a une différence entre Port Granby et Port Hope. Le ministère de l'honorable représentant possède un organisme à Port Hope. Ce n'est pas la même chose que Port Granby. Je n'aime pas être obligé d'expliquer au ministre ce que ses propres organismes ont recommandé, mais le comité parlait de Port Granby. La décision au sujet de ces questions est reliée à la politique gouvernementale. Le ministre peut-il dire si le gouvernement a pour politique d'examiner sérieusement les recommandations de ces comités sur l'environnement?

**M. Gillespie:** Mes collègues qui s'occupent de cette question ont déjà bien expliqué la situation. Cependant, je signale au

[M. Lawrence.]

député et à la Chambre que la seule demande examinée par le comité d'examen sur l'environnement concernait Port Granby. Je reconnais que Port Hope est situé dans le même secteur, mais on n'a pas présenté d'autres demandes pour la région de Port Hope. Le député joue donc sur les mots quand il affirme qu'il est prêt à accepter la construction, mais qu'il voudrait qu'elle se fasse tout près de l'endroit mentionné dans la demande.

\* \* \*

[Français]

**LE BILINGUISME**

ON RECOMMANDE DE NE PLUS ACCORDER DE SUBVENTIONS À LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS-QUÉBEC

**M. Jean-R. Roy (Timmins):** Monsieur le président, selon la révélation du mémoire daté du 20 octobre que la Fédération des francophones hors-Québec a présenté au ministre Claude Morin de la province de Québec, invitant le gouvernement de cette province à participer au compromis surnois au sujet des minorités francophones au Canada, le ministre a-t-il l'intention de cesser immédiatement de donner toute subvention à cette organisation non représentative, et dans la négative, quelle mesure entend-il prendre pour préserver les minorités francophones du Canada contre les propositions trompeuses de la FFHQ que nous, la très grande majorité des minorités, dénonçons et continuerons à dénoncer?

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Non, monsieur l'Orateur. Je suis toujours prêt à coopérer avec n'importe quel représentant des francophones hors du Québec. La porte est ouverte à la coopération, et j'espère fortement que la Fédération des francophones va essayer de nous rejoindre pour discuter de toutes les modalités afin d'atteindre les objectifs que nous partageons ensemble. Je peux bien comprendre les inquiétudes de mon ami l'honorable député, mais si les francophones à l'extérieur du Québec ne partagent pas cette tactique envisagée par la Fédération, ce sont aux représentants des membres de l'association eux-mêmes de régler l'affaire d'une façon démocratique à la face de la fédération francophone.

\* \* \*

● (1502)

[Traduction]

**L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**

L'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE DES BUREAUX DE DÉPUTÉS—LES RENSEIGNEMENTS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU CAS WARREN HART

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Je voulais poser une question au solliciteur général, mais, comme il est avec le premier ministre, je pourrais aussi bien m'adresser à ce dernier. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre combien de députés en dehors d'un ancien solliciteur général et du député de Nickel Belt, ont fait l'objet d'écoute électronique, que ce soit accidentellement, par pure coïncidence, intentionnellement, involontairement ou de toute autre manière? S'il ne le sait pas, pense-t-il pouvoir nous le dire bientôt?